

Service Police Municipale
Réf agent : GT

ARRETE DU MAIRE
N° 2026/350

OBJET : CHANGEMENT DE SENS DE CIRCULATION RUE GEORGES CLEMENCEAU DU BOULEVARD CHARLES DE GAULLE A L'AVENUE ROZEE LE DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026 DE 07H00 À 14H00 À L'OCCASION DES « FOULÉES DE CYRANO »

LE MAIRE DE SANNOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,
VU le Code de la Route, articles R325-1, R.325-12 et R417-10,
VU le Code Pénal, notamment son article R610-5,
VU l'arrêté N° 2026/20 du 7 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la course à pied dénommée « **les Foulées de Cyrano** », il y a lieu de changer le sens de circulation rue Georges Clémenceau du boulevard Charles de Gaulle à l'avenue Rozée.

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule rue Georges Clémenceau du boulevard Charles de Gaulle à l'Avenue Rozée se fera dans le sens inverse, le dimanche 11 octobre 2026, de 7 heures à 14 heures.

ARTICLE 2 : Les usagers de la circulation sont tenus de se conformer à la signalisation temporaire.

ARTICLE 3 : Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major, responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale

Fait à SANNOIS, le 21 septembre 2026
Pour le Maire et par délégation
Benoit ZAMBUJO

Adjoint au Maire
Délégué à la sécurité et à l'Attractivité du territoire
Délégation générale

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT
Publié le22..... septembre 2026

